

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Élus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 16

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 10 septembre 2024**

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN- Mme Florence GUTH  
Mme Aurélie HEINRICH - Mme Aniko JUNG - Mme Agnès KAMMERER  
M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN - Mme Anne-Sophie LEMMEL  
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER  
Mme Sandra WILLMANN.

Absents excusés :

- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER
- M. Jean-Luc GWISS avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

### **3. SUBVENTIONS COMMUNALES 2024 A L'ASSOCIATION « LA PRISE EN PASSANT » - CLUB D'ECHECS.**

Rapporteur : M. Jeannot KLEIN

Lors de sa séance du mois de juillet 2024, le Conseil municipal a alloué des montants identiques à ceux de l'année 2023 aux associations membres de l'OMSCL au titre de l'année 2024.

Il s'avère, qu'un montant de 500 € a été alloué à l'association « La prise en passant », club d'échecs, alors que la dotation pour 2023 s'élevait à 750 €.

Il convient de compenser cette omission en versant 250 € supplémentaires à ladite association au titre de l'année 2024.

La subvention d'un montant de 250 € sera inscrite au budget de la commune à l'article 65748.

Monsieur KLEIN soumet à l'assemblée la résolution suivante :

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

**VU** le budget primitif 2024 et notamment les crédits inscrits à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé »,

**VU** les montants des subventions attribués en 2023,

**VU** la demande de subvention déposée par chaque association,

**VU** la délibération du 09 juillet 2024,

➤ **FIXE** le montant comme suit :

	Montant alloué
La prise en passant .....	250 €
<b>Soit une somme totale de :</b>	<b>250 €</b>

➤ **CHARGE** le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

*La délibération est adoptée par 18 voix « POUR » et 1 abstention (MM. Steve FUHRMAN).*

Le Président, **Francis WOLF**, maire.

Pour extrait conforme,  
Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER**, adjointe au maire.

